

*Assemblée Générale*



*Pays: Suède*

---

**Forum:** *Commission régionale*

**Question :** *L'Afrique face à l'importation des déchets du reste du monde*

**Soumis par :** *La Suède*

L'Assemblée Générale,

*Rappelant* toutes les conventions antérieures relatives à la gestion des déchets en Afrique notamment celles de Bâle 1989 et Bamako 1991,

*Gardant à l'esprit*, les articles suivants de la Charte de l'ONU, article 1 disposant sur les principes fondamentaux de coopération internationale sur des problèmes économiques sociaux ou humanitaires, article 4 soulignant le respect impératif de la Charte par ses membres, article 55b évoquant que la Charte assure la solution à des problèmes de santé publique et à d'autres problèmes connexes,

*Constatant* la volonté de plusieurs organisations intergouvernementales (permanentes ou non permanentes) de préserver les ressources africaines telles que l'Union internationale de la nature et de ses ressources, l'Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement des ressources,

*Considérant* que l'enjeu africain est une préoccupation à l'échelle mondiale traduite par l'implication de la banque mondiale contre les déchets plastiques notamment sur le littoral ouest africain,

*Déplorant*, l'impact négatif de l'élimination des déchets au sein des décharges à ciel ouvert, une étude du PNUE, démontre que plus de 300 enfants âgés entre 2 et 18 ans vivant à proximité de la décharge de Waithaka (secteur de Nairobi), ont été exposés à certains polluants par le sol, l'eau et les fumées des déchets brûlés, ces derniers souffrent de différentes maladies (liées au système respiratoire),

*Profondément préoccupée* par la propension que prennent les décharges notamment à travers l'illustration de celle de Mbeubeuss qui s'étend sur 114 hectares et par l'entassement de différentes substances ensemble qui peuvent entraîner des drames comme l'explosion d'une décharge à Cotonou ou l'effondrement d'un dépotoir entraînant déplorablement la mort d'individus,

*Tenant compte*, des objectifs du développement durable tels que l'objectif troisième relatif à la bonne santé et au bien être, le sixième objectif sur l'eau potable et l'assainissement,

*Se référant*, à la charte de l'ONU, spécifiquement aux articles 1 et 55, le premier étant en lien avec une coopération internationale sur des problèmes d'ordres économiques sociaux et humanitaires, le second relevant que la Charte des Nations Unies assure des solutions à des problèmes de santé public et autres problèmes connexes,

*Notant avec regret*, l'absence de données statistiques concernant l'importation des déchets mondiaux sur le continent de l'Afrique, mais aussi le nombre total de ceux-ci, déplorant l'impuissance de la collecte d'informations sur ces données, les analyses tendant à ce sujet se complexifient,

*Réaffirment* l'attachement au développement de l'Afrique tout en réduisant l'importation des déchets du reste du monde sur son territoire,

*Se rappelant* que les conventions de Bamako et Bale sur l'interdiction de l'importation de déchets dangereux sur le territoire Africain n'ait que peu fonctionné,

*Contredisant* donc les objectifs du développement durable notamment le troisième sur une bonne santé et le bien être,

*Insistant* aussi que l'élimination des déchets par le feu rejette dans l'air une fumée toxique, néfaste pour les populations avoisinantes,

*Ajoutant* que la pauvreté initiale de ces populations joue en leur défaveur créant ainsi un cercle vicieux où les populations tombent malade et ne peuvent se soigner,

*Evoquant* le programme de développement durable à l'horizon de 2030 et de l'agenda de 2063 le plan de l'Afrique dans un continent plus pacifique et prospère, Monsieur Guterres Secrétaire Générale de l'ONU a affirmé que la collaboration entre l'union Africaine et l'ONU est " plus forte que jamais" avec plusieurs piliers centraux comme ceux précités infra,

*Rappelant* les COP 1,2,3 sur une coopération entre les pays d'Afrique à ce que le continent ne devienne pas un dépotoir de déchets,

*Soulignant* le manque de bonne administration des déchets au sein des décharges mais aussi des villes, seulement 4% sur 80% des déchets solides recyclables sont recyclés en Afrique sub-saharienne,

*Réaffirment* l'engagement des pays d'Afrique à rendre leur continent plus propre et meilleur durablement, notamment avec les Cleaning days, journées mensuelles dans la ville de Dakar consacrées au nettoyage de la ville,

*Déplorant*, que l'Afrique “ ne contribue qu'à hauteur de 3% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre “ , données chiffrées recueillies par l'ONU et évoquées par Antonio Guterres , alors que celles-ci subissent les pires effets de ce changement climatique (prise de position de ce dernier),

*Conscient* de la difficulté pour l'Afrique à gérer un tel nombre de déchets au sein de ses décharges et ayant une mauvaise administration pour les éliminer de façon durable,

*Déclarant* un manque de fonds monétaire pour payer les différentes entreprises de nettoyage et ramassage des déchets, malgré le doublement de l'adaptation financière à 20 milliards de dollars par la COP 26 à Glasgow et notamment aussi avec la Stratégie décennale de la Banque africaine de développement (2013-2022) qui permet d'aider les pays en mettant en place une économie verte permettant d'élaborer des stratégies de croissance verte en les accompagnant, fournissant différents instruments financiers et en favorisant l'innovation environnementale,

*Rappelant* également que les pays africains contribuant au budget de l'ONU ne représentent que 0,92% , ce qui fait qu'ils n'ont pratiquement aucun poids financier sur le fonctionnement de l'institution, malgré cette contribution, ce sont la majorité des pays africains qui se retrouve sur la liste des pays en retard dans le paiement de leur dû, et selon l'article 19 de la Charte cela pourrait entraîner une privatisation du droit de vote,

1. *Déclare* son intention de concourir à l'élaboration de procédures relatives aux sanctions économiques des différents pays ne respectant pas les deux conventions précédentes de manière beaucoup plus stricte qu'auparavant s'appuyant sur l'article 19 de la convention de Bâle ;
2. *Décide* que tous les états ayant participés à l'état actuel de l'Afrique sur le point de vue des déchets, reconnaissent leur responsabilité et participent à une indemnisation monétaire relative à la dégradation du continent de l'Afrique ;
3. *Demande* de renforcer l'aide budgétaire proportionnelle à la quantité de déchets envoyés sachant que la gestion des déchets en Afrique est de provenance majoritairement étrangère, afin que celle-ci puisse avoir une meilleure collecte et élimination des déchets mondiaux sur son territoire ;
4. *Recommande* une sensibilisation plus forte des pays internationaux et locaux face à l'importation des déchets ;
  - a) *Invite* les pays à procéder à une distribution de soins nécessaires pour la population dû aux émanations toxiques de l'élimination des déchets dans les décharges ;
  - b) *Prie* les pays occidentaux de contribuer par des aides budgétaires à l'élaboration des kits de soins;
5. *Encourage* les pays développés à envoyer des personnes qualifiées pour un bon fonctionnement de la gestion des déchets importés sur le territoire africain;

6. *Recommande* une ouverture plus importante des métiers sur la collecte des déchets afin de faire baisser l'insalubrité des villes et des décharges mais aussi une baisse de la pauvreté et du chômage;
7. *Réaffirme* l'importance de diminuer les échanges transfrontaliers des déchets entre les pays africains par la mise en place d'une surveillance et d'une régulation comme le préconisent les conférences de Bâle et Bamako;
8. *Demande* une réglementation sur l'industrie de la mode s'appuyant sur celle de l'Union Européenne pour confectionner des vêtements plus durables réutilisables et responsables afin d'éviter la surcharge de vêtements abimés souillés au sein des décharges et de limiter les conséquences sur l'environnement de la fast fashion;
9. *Invite* à délocaliser les usines et décharges d'élimination des déchets afin de minimiser les risques sur la santé;
10. *Propose* un modèle d'économie circulaire afin de réduire les déchets et de limiter les risques de CO2 sur l'environnement, comme l'estiment la Banque mondiale,
11. *Condamne* catégoriquement le travail des enfants au sein des décharges saturées de déchets quels qu'ils soient importés des autres pays et ayant des risques importants sur la santé des populations sous peine de sanctions ;
12. *Et propose* une aide budgétaire en corrélation avec les manquements importants au système scolaire existant actuellement en Afrique par la réalisation d'établissements scolaires et de personnel qualifié pour un accès obligatoire à l'éducation des enfants conformément au droit international de l'enfant .